

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

202612

## Nombre de conseillers

• en exercice	13
• présents	13
• votants	13
• absents	0
• exclus	0

## Date de convocation :

16 mars 2026

## Date d'affichage :

17 mars 2026

## Objet

Election des adjoints

De la commune BARBAZAN

Séance du 20 mars 2026 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, BOLEA Maëva, LABASSA-BEDEL Sylvie, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms DULAC Pierre-Jean, MADET Michel, MAURETTE Bernard, PREY Stéphane, SALES André, SUSANNE Denis.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,  
Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.  
Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2;  
Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération;  
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour la liste de Mme BOLEA Maryse

Le conseil municipal, par :

- 13 voix POUR,
- 0 abstention,
- 0 voix CONTRE,

élit la liste de Madame Maryse BOLEA.

Installe

- Monsieur MAURETTE Bernard, en qualité de 1er adjoint;
- Madame BOLEA Maryse, en qualité de 2ème adjointe.

Autorise Madame STRADERE Michèle à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Fait à BARBAZAN, le 20 mars 2026.

Le Maire

